

MANIFESTE DE LA LPO

Pour une agriculture
respectueuse de la
nature et des hommes

www.lpo.fr



**100 ANS
D' ACTIONS
POUR LA NATURE**

MANIFESTE POUR L'AGRICULTURE

La LPO sera en 2012 centenaire. Cette longévité signe l'intérêt que soulèvent les oiseaux non seulement pour les ornithologues mais aussi un grand nombre de français.

Néanmoins, si la Ligue a été créée, elle ne l'a pas été pour le seul plaisir de l'observation des oiseaux mais, d'abord, pour leur protection. Ce qui en premier rassemble les membres de la LPO est donc le souci d'écartier les dangers créés par l'homme qui les menacent. Or, ces menaces ont évolué au rythme même des modifications et transformations si nombreuses et si rapides du XX^{ème} siècle.

La motivation des pères de la LPO fut la protection des passereaux victimes de l'usage des "carabines de jardin". Aujourd'hui cette menace n'est plus qu'anecdotique. Mais d'autres menaces sont apparues au cours du siècle : la disparition du maillage bocager (entre 2 et 3 millions de km arrachés), l'effondrement de la population agricole (de 5 millions dans les années 50 à 500 000 agriculteurs aujourd'hui) et ses corollaires tels : la mécanisation et l'agrandissement du parcellaire synonymes de disparition des marges (talus, banquettes...), les pratiques culturales elles-mêmes, l'engrais de synthèse a remplacé les amendements organiques, les labours se sont approfondis minéralisant exagérément l'humus, la chimie de synthèse (pesticides) a remplacé les pratiques préventives de rotations en synergie avec le vivant... C'est assez dire que, malgré le regard sans concession qu'elle entend exercer sur l'exercice de la chasse, la LPO a dû, au cours du temps, s'ouvrir à des problématiques environnementales qui dépassent désormais de loin les aspects stricto sensu écologiques de fragmentation de l'espace au profit d'une attention toute particulière portée aux pratiques qui, indépendamment des milieux, portent atteintes directement aux biocoenoses.

Si l'oiseau est et restera l'emblème de la LPO, les préoccupations qui le concernent obligent celle-ci, en raison même de ces évolutions aux effets secondaires souvent négatifs, à prendre en compte non seulement les habitats mais aussi l'état des biocoenoses qui déterminent la survie de la plupart des oiseaux. En effet, presque tous ont un stade qui dépend d'autres embranchements animaux et non des seuls végétaux, en particulier, dans un très grand nombre de cas, de celui des arthropodes.

En France, l'agriculture occupe environ 2/3 du territoire. C'est la raison pour laquelle la LPO vous présente son "*Manifeste pour une Agriculture Respectueuse de la Nature et des Hommes*", manifeste qui fait écho tant à une récente expertise de l'INRA : "*Agriculture et Biodiversité. Favoriser les Synergies*" qu'à la proposition d'Olivier de Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, de promouvoir partout dans le monde des modèles agricoles, tel l'agroécologie, lesquels, pour produire s'appuient sur la vie oubliée du sol, c'est-à-dire pas moins de 80 % de la biomasse ! C'est à ce prix que nous protégerons les sols, pérenniserons la production, la biodiversité, donc les Oiseaux, sans compter la santé des agriculteurs et celle des consommateurs.

Michel Métais
Directeur Général de la LPO France

MANIFESTE POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE LA NATURE ET DES HOMMES

Synthèse des propositions

"Même si 10 % de la surface totale d'un pays donné sont mis en réserve intégrale, par suite des contraintes écologiques et des lois de la génétique des populations, la moitié de la biodiversité finira par disparaître au cours du temps"

François Ramade¹. Ecotoxicologue

*"Quant aux mesures affectant haies et bordures de champs, leur effet serait négligeable. Des mesures concernant la gestion des cultures elles-mêmes seraient sans doute plus efficaces".
Il faut "réinventer l'agriculture"*²

Denis Couvet. Ecologue, MNHN

"Globalement, les produits phytosanitaires de synthèse sont considérés, avec la disparition ou l'altération des habitats semi-naturels, le raccourcissement des rotations et les apports de fertilisants, comme étant responsables du sévère déclin de la biodiversité dans les agro-écosystèmes des pays industriels"

Expertise collective INRA, 2008

A. Production agricole et société

- a. Bien-être animal
- b. Les OGM
- c. Brevetage du vivant
- d. Agrocarburant
- e. Exploitation et parcellaire
- f. Relocalisation de la production des protéagineux

B. Le paysage et les espaces agricoles naturels

- a. Le paysage et les espaces agricoles non directement exploités
- b. La prairie, un milieu exploité à l'état naturel

C. La production végétale

- a. Le labour
- b. Les engrais minéraux et les lisiers
- c. Les pesticides
- d. Les variétés végétales

D. La production animale

- e. Les techniques d'élevages
- f. Alimentation animale et énergie
- g. Les vermifuges et répulsifs
- h. Les lisiers
- i. La variété animale ou les races locales

E. Les outils pédagogiques et réglementaires

- a. Formations agricoles
- b. Les Zones Agricoles Protégées (Loi d'Orientation Agricole 05/01/2006, art. : 36)
- c. Plan Ecophyto
- d. SAFER
- e. Acquisition foncière
- f. MAET
- g. La PAC



Héron garde-boeufs et vache © Erwan Balança

¹ Le Courrier de la Nature, N°130.

² Couvet Denis. (2007). Il faut réinventer l'agriculture. La Recherche. Dossier spécial N°28

MANIFESTE POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE LA NATURE ET DES HOMMES

Synthèse des propositions

En France, l'espace agricole représente 32 millions d'hectares soit les 2/3 de l'espace français. En soi, dès le néolithique les transformations des milieux naturels initiaux en milieu agricole ont toujours engendré des modifications des biocénoses (communautés vivantes d'un biotope), en raison même de la transformation des habitats forestiers et de parcours, en milieux semi-ouverts (clairières puis bocages) ou ouverts (plaines).

Au XX^{ème} siècle, notamment à partir des années 1950, dans le souci d'accroître la production alimentaire, les agronomes ont proposé deux grandes modifications.

Du point de vue de la production, dans une situation d'une énergie fossile à bas coût, et selon le principe économique des "avantages comparatifs", un abandon du système complémentaire polyculture-élevage au profit d'une spécialisation régionale des productions. Désormais les régions d'élevage sont séparées des régions de production végétale. En elle-même, cette exclusion réciproque est en filigrane de nombre de déséquilibres observés.

Du point de vue des pratiques agricoles, on constate une modification des milieux au profit de l'agrandissement du parcellaire (travaux connexes aux remembrements, disparition des mares...) ou encore une modification des sols au profit de la production végétale (drainages...), et l'introduction de l'usage des intrants de la chimie de synthèse apparus au cours de la Grande Guerre. Ces modifications d'habitats et plus encore l'usage des intrants sont eux-aussi responsables de nombre des déséquilibres observés.

De multiples recherches scientifiques ont démontré les effets négatifs, notamment sur la biodiversité, résultant de ces pratiques. Dans ce domaine, les expertises collectives de l'INRA et du CEMAGREF (2005) puis de l'INRA (2008) ont dressé un état des lieux sans concession. Dans le même temps, les microbiologistes rappellent que les sols ne sont pas des milieux "inertes" mais des milieux vivants dans lesquels invertébrés, champignons et bactéries, générateurs des sols eux-mêmes, représentent 80 % de la biomasse.

La LPO, dont l'objet est la préservation de la biodiversité en général et des oiseaux en particulier, précise les conditions d'une agriculture durable, c'est-à-dire d'une agriculture qui préserve et s'appuie sur les synergies agriculture biodiversité. Elle en fixe les éléments clefs ci-après.

A. Production agricole et société

a. Bien-être animal

La LPO considère que tout animal, y compris d'élevage ou de bât, est un être sensible, notamment à la douleur et à ses conditions de vie.

La LPO soutient et affirme la nécessité d'élever les animaux dans des conditions qui respectent leurs besoins, que leur sacrifice soit pratiqué sans souffrance.

b. OGM

La LPO considère l'usage des organismes génétiquement modifiés de plein champ comme une source majeure d'effets irréversibles, imprévisibles et inconnus sur le vivant sauvage autant que domestique.

La LPO exige l'interdiction des productions d'OGM (PGM) de plein champ.

c. Brevetage du vivant

La LPO considère le brevetage du vivant comme un moyen de privatiser le vivant et de soustraire aux populations agricoles du monde entier des droits immémoriaux, de l'agriculteur et du chercheur, d'usage et d'échange des semences.

La LPO demande l'abolition du brevetage du vivant.

d. Agrocarburant

La LPO considère que la production des agrocarburants, d'une part se développe aux dépens d'espaces naturels irremplaçables, notamment forestiers vierges, d'autre part entre en conflit avec la production alimentaire et, par là, est responsable d'une inflation sur les prix génératrice d'une aggravation de la faim dans le monde.

La LPO, dans l'état actuel des modes de production et de son très faible indice sur le plan énergétique, et dans la situation actuelle de faim dans le monde touchant gravement 1/6 de l'humanité, condamne la production d'agrocarburants.

e. Exploitation et parcellaire

L'accroissement de la taille du parcellaire engendre la disparition massive des "marges" non cultivées favorables à la biodiversité et notamment aux auxiliaires de l'agriculture. Cet accroissement est largement dépendant de l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de jeunes agriculteurs.

La LPO est favorable à un encouragement à l'installation de jeunes agricultrices et agriculteurs.

f. Relocalisation de la production des protéagineux

L'élevage européen est largement tributaire de l'importation de protéagineux produits au détriment de forêts pluviales fragiles, sensibles à l'érosion et riches d'une faune endémique en voie de disparition. La lutte contre l'effet de serre exige, entre autres, des productions locales et de saison. La perte de la production de protéagineux est une perte considérable de plantes à fleurs indispensables aux pollinisateurs européens. Ces trois raisons militent pour un abandon des importations au profit d'une relocalisation des productions de protéagineux en Europe.

La LPO encourage la production locale de protéagineux et la mise en oeuvre de circuits courts entre producteurs et consommateurs.

B. Le paysage et les espaces agricoles naturels

a. Le paysage et les espaces agricoles non directement exploités

Inclus dans l'espace agricole, le maillage bocager, les fossés, les banquettes et mares associés remplissent de multiples fonctions : esthétique, climatique, hydrique, biocœnotique et productive en matière agricole.

La LPO encourage et soutient la mise en oeuvre de toutes mesures propres à préserver, à recréer, sur la base des espèces indigènes, des espaces agricoles non exploités tels les bocages.

b. La prairie, un milieu exploité à l'état naturel, un bienfait pour la santé publique

Abandonnées à elles-mêmes, les prairies évoluent vers la forêt. Exploitées par les ongulés domestiques ou la fenaison, une flore naturelle dépendante des conditions pédoclimatiques se maintient. Par là, les prairies naturelles représentent l'un des rares milieux exploités à l'état naturel. Par leur capacité à séquestrer du carbone et l'activité mycorhizienne (champignons vivants en symbiose avec les racines) dont elles sont le siège, elles remplissent en outre des fonctions climatique, hydrique, biocœnotique et pédologique importantes. A ces fonctions s'ajoute une fonction de santé publique. En tant que telles, avec la luzerne et les algues, les herbacées sont une source particulièrement riche en Oméga 3, acide alpha-linoléique. Or, la consommation directe ou indirecte de produits issus du maïs, tournesol et soja, riches en Oméga 6, acide linoléique, pose un très grave problème de santé publique. Le rapport naturel de consommation doit être au maximum de 5 pour 1. Il est aujourd'hui de 15 pour 1. La prairie comme source d'une production alimentaire de qualité est donc un bien irremplaçable.

La LPO encourage et soutient la préservation et la mise en oeuvre de mesures propres à préserver, voire à recréer, sur la base des espèces indigènes (semences de "fond de grange"), les prairies.

C. La production végétale

a. Le labour

La pratique du labour, si elle remonte à la nuit des temps agricoles, n'en présente pas moins des inconvénients. Elle met le sol à nu et l'offre sans défense aux agents climatiques qui le stérilisent. Elle bouleverse l'organisation spatiale de la vie des sols et contribue à la détruire. Cette destruction est un agent puissant d'affaiblissement du taux d'humus et donc un facteur d'érosion par disparition de la stabilité des sols tout autant que d'accroissement de l'émission de CO₂. A l'opposé, les techniques sans labours et sans pesticides préservent et favorisent la vie microbologique des sols, ressource trophique (alimentaire) de nombreuses espèces d'oiseaux, facteur de séquestration du carbone sous forme d'humus macromolécule indispensable à l'élaboration du complexe absorbant argilo-humique, complexe lui-même agent de la stabilité des sols.

La LPO encourage et soutient la mise en oeuvre de mesures favorisant toutes les pratiques (sans pesticides) qui, en tout ou en partie, s'affranchissent des labours, notamment profonds.

b. Les engrais minéraux et les lisiers :

Les mécanismes bactériens naturels (rhizobiums, azotobacters) apportent à la plante les ions ammoniums en continu. Les épandages, même fractionnés, alternent des périodes d'excès et de disette provoquant une exportation des matières azotées et phosphorées vers les milieux aquatiques. Ces apports ont un second inconvénient : ils perturbent les actions des bactéries et des mycorhizes agents indispensables d'une nutrition équilibrée de la plante, et donc l'affaiblissent face aux agents pathogènes et ravageurs. Par là, ces inconvénients en génèrent un second : le recours aux pesticides pour protéger la plante. A l'opposé, les litières d'engrais verts sources d'azote, associées aux litières de matière organique contenant des végétaux âgés (fumier, paille, bois raméal fragmenté), ou des composts sources de carbone, fournissent aux invertébrés décomposeurs et aux microorganismes (bactéries et champignons) la ressource nécessaire à la réalimentation du sol en éléments et composés nécessaires à une nutrition équilibrée de la plante, notamment sous forme d'humus.

La LPO encourage et soutient toutes les mesures mettant en oeuvre des pratiques propres à offrir une nutrition équilibrée de la plante, tels que la complémentarité entre les différentes plantes, les rotations et assolements, l'usage de litières riches en azote et de litières riches en carbone.

c. Sortir de l'usage des pesticides :

Depuis l'introduction de leur usage massif dans les années 1950-70, les effets des pesticides sur les espèces non cibles, tant invertébrées que vertébrées, ont fait l'objet de recherches scientifiques considérables les mettant en cause. Ils perturbent les grands systèmes physiologiques (immunitaire, endocrinien, nerveux) du règne animal et peuvent se révéler cancérigènes, notamment chez l'homme, plus particulièrement chez les agriculteurs. Au niveau des sols les champignons producteurs d'humus, les lombrics agents de formation du complexe absorbant argilo-humique sont gravement endommagés. Dans le règne animal, leur efficacité engendre un effondrement de ressources trophiques, notamment en invertébrés, conduisant à l'effondrement des populations dépendantes, en particulier d'oiseaux.

La LPO exige l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes et phényles pyrazoles, encourage la mise en œuvre de mesures financières fortes propres à développer les pratiques respectueuses des sols, de la biodiversité et de la santé publique, telle l'agriculture biologique.

d. Les variétés végétales :

Avec les 3/4 des variétés végétales cultivées disparues au XX^{ème} siècle et 20 % supplémentaires en voie de disparition, la diversité végétale et animale cultivée et élevée est en sursis.

La LPO, attachée à la diversité du vivant, qu'elle soit naturelle ou cultivée, encourage et soutient la mise en œuvre de mesures favorables à la préservation de la diversité des variétés végétales et exige le respect de la préservation des droits de l'agriculteur et du chercheur d'usage et d'échange des semences.

D. La production animale

a. Les techniques d'élevage

En instaurant une déconnexion entre l'élevage et la production végétale céréalière et en y associant une baisse constante du nombre d'actifs agricoles, le XX^{ème} siècle a bouleversé les modes de productions fondés sur la complémentarité entre ces deux composantes. La concentration a remplacé l'élevage de plein-air, les prairies ont été abandonnées au profit de la céréaliculture, l'importation des protéagineux est devenue la règle. Ces pratiques ne sont pas sans conséquences négatives sur l'eau, la production de CO₂, le gaspillage énergétique résultant de l'importation d'aliments outre-Atlantique et la déforestation des pays intertropicaux. A l'opposé, l'élevage traditionnel s'accompagne d'aménités positives : préservation de la ressource en eau, amélioration de la microbiologie des sols, séquestration de CO₂, préservation des paysages, production d'une alimentation de qualité (les herbacés sont source d'oméga 3 - 6 et 9).

La LPO encourage les systèmes de polyculture-élevage et soutient le redéploiement de systèmes herbagers.

b. Alimentation animale et énergie

La filière animale traverse une crise structurelle profonde résultant du découplage entre la production des aliments pour le bétail et la localisation d'élevages auquel s'ajoute le surdimensionnement qui crée une dépendance vis-à-vis des importations de protéagineux (80 % des besoins importés en Europe sous forme de soja OGM). Cette pratique consacre la rupture du lien avec la Terre. Or, des modèles de production plus autonomes existent. Ils sont moins polluants, économiquement plus pérennes et créateurs d'emplois.

La LPO encourage et soutient les mesures favorisant des systèmes autonomes et économes en intrants (eau, engrais, pesticides, importations de protéagineux...), valorisant les ressources locales.

c. Les vermifuges et répulsifs

L'usage des vermifuges en élevage dans la conduite des troupeaux est aussi à l'origine de crises écologiques importantes. De nombreuses études ont démontré la toxicité environnementale de plusieurs molécules utilisées en tant que vermifuges (avermectines en particulier) sur les décomposeurs, invertébrés particulièrement précieux pour l'agriculture (digestion des bouses et autres crottins).

La LPO, dans le domaine des vermifuges et répulsifs, encourage la mise en place de formations (GEDA, INRA...) aux techniques alternatives douces sans toxicité pour les espèces non cibles.

d. Les lisiers

Les lisiers, résultant pour une grande part de la disparition de l'usage des litières pour les animaux (pailles, fougères...), présentent des inconvénients similaires à l'emploi des engrais minéraux. Les régions d'élevage sont de fait en excédents structurels par nature. Les sols, en excédent de substances azotées, sont d'autant plus lessivés que l'humus disparaît. Nitrates et phosphates ruissellent vers le chevelu fluvial où ils polluent l'eau.

La LPO encourage et soutient la pratique de l'usage des litières pour les animaux d'élevage tant des points de vue de leur bien-être qu'environnemental.

e. La variété animale ou les races locales

De même que la variété des semences s'effondre face aux techniques de quasi clonages, les races locales sont dans l'ensemble menacées. Par exemple, quelques taureaux Holstein seulement suffisent pour inséminer l'essentiel du troupeau bovin de cette race. La recherche "du meilleur capital génétique" pour la production est une prise de risques considérable pour l'humanité. Face à une pandémie soudaine, seule la diversité porte une capacité de résistance. Par ailleurs, les races locales ont été sélectionnées par les agriculteurs en raison même de leur adaptation au milieu.

La LPO encourage et soutient toutes les mesures dont la mise en œuvre vise à préserver le capital génétique diversifié que représentent les races animales locales.

E. Les outils pédagogiques et réglementaires

a. Formations agricoles

La préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité autant sauvage que domestique, une production qui s'affranchit des intrants et de l'épuisement des ressources énergétiques font partie des nouveaux défis posés à l'agriculture. Les étudiants en formation agricole se doivent de recevoir une formation leur permettant de faire face à ces nouveaux enjeux autant qu'aux pratiques les plus autonomes et économes telles les agricultures écologiquement responsables, équitables et solidaires.

La LPO encourage les lycées professionnels agricoles à assurer une formation prenant en compte les enjeux environnementaux et, en particulier à inscrire des formations aux formes d'agricultures écologiques reconnues telles l'agriculture biologique et l'agrologie ou l'agroécologie.

b. Les Zones Agricoles Protégées (Loi d'Orientation Agricole 05/01/2006, art. : 36)

Les établissements publics des SCoT, peuvent, en raison de la pression urbaine sur l'espace agricole, créer une servitude d'intérêt public.

La LPO, afin de préserver les terres agricoles de l'urbanisation, encourage les établissements publics des SCoT à mettre en œuvre cet outil réglementaire dans l'intérêt de la préservation des terres dédiées à l'agriculture.

c. Plan Ecophyto 2018

L'ambition du Plan Ecophyto 2018 est de réduire de 50 % l'usage des pesticides. La LPO s'inquiète de la lenteur de la mise en œuvre de ce plan autant que de la participation au plan de formation des applicateurs des producteurs de produits phytosanitaires eux-mêmes.

La LPO exige une interdiction immédiate des néonicotinoïdes, une formation assurée par des personnes sans conflit d'intérêts, une accélération du Plan Ecophyto 2018.

d. La SAFER

La SAFER a aujourd'hui plusieurs missions dont celle de stocker le foncier pour éviter la spéculation et de permettre l'installation de jeunes agriculteurs en plus de celles qui visent à préserver l'agriculture, la biodiversité, l'espace périurbain.

La LPO engage la SAFER à promouvoir les installations d'agriculteurs développant des pratiques agricoles aux externalités positives et à investir dans les projets préservant la biodiversité et l'environnement.

e. L'acquisition foncière

En raison du développement urbain et des infrastructures routières (70 000 ha/an), de la diminution du nombre d'agriculteurs et, symétriquement, de la mise en œuvre de la trame verte et bleue afin de restaurer la connectivité biologique entre milieux...

La LPO préconise la mise en œuvre et l'évolution d'outils d'acquisition foncière concrétisant la volonté de sauvegarder les espaces agricoles et ruraux, et restaurer les milieux et leur biodiversité d'une part, de lutter contre l'étalement urbain d'autre part.

f. MAET

Les mesures agroenvironnementales existent depuis 1991. Depuis lors, les cahiers des charges n'ont cessé de régresser au point de ne plus offrir les services environnementaux que la société est en droit d'attendre de ces mesures. L'expertise INRA-CEMAGREF, 2005 a elle-même souligné le manque d'efficacité de ces mesures.

La LPO encourage des cahiers des charges fondés sur des obligations de résultats (qualité globale de l'environnement et de la biodiversité), plus que sur des obligations moyens, résultats soumis à des évaluations régulières.

g. La PAC

Les impôts des européens doivent être mis au service d'une production qui s'appuie sur les services de la biodiversité, restaure la biodiversité, restaure la qualité de l'eau, restaure la qualité de l'air, restaure la qualité des aliments, réduit les émissions de CO₂, garantit une planète Terre en bon état en héritage pour les générations futures.

La LPO, en accord avec les ONG environnementales, s'engage à faire évoluer la PAC vers un soutien prioritaire aux pratiques agricoles à faibles externalités négatives et fortes externalités positives.

La LPO compte 45 000 adhérents.
C'est une association reconnue d'utilité publique.
Plus de 5 000 bénévoles s'engagent dans les actions de la LPO.
La LPO gère plus de 20 000 ha d'espaces protégés.
La LPO est membre de France Nature Environnement et du Rassemblement Action Climat, elle est le représentant de BirdLife International en France.

Rejoignez-nous sur : www.lpo.fr



<http://twitter.com/LPOFrance>



<http://www.facebook.com/LPO.fr>